



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2121

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Station d'épuration (STEP) - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

**Rapporteur : Monsieur Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

**Séance publique du 4 avril 2011****Délibération n° 2011-2121**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Station d'épuration (STEP) - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2009-0811 du 15 juin 2009 et n° 2010-1357 du 22 mars 2010, le conseil de Communauté a décidé l'individualisation partielle d'une autorisation de programme pour un montant de 302 900 € HT en dépenses et 51 200 € en recettes, dans le cadre des études et acquisitions foncières à mener dans le cadre de la mise en conformité de la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or en référence à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU). A l'issue des études, le programme complet des travaux à intervenir sur cette usine peut être finalisé.

*Rappel du contexte*

Datant du début des années 1960, la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or est aujourd'hui vétuste.

Son fonctionnement est globalement satisfaisant par temps sec mais plus problématique par temps de pluie. Elle fait donc l'objet d'un programme de rénovation dont l'objectif est de garantir la conformité réglementaire du système d'assainissement au regard de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines. La Communauté urbaine de Lyon a été mise en demeure de procéder à la mise aux normes du système d'assainissement (arrêté préfectoral n° 2007-3982 du 5 juillet 2007) avant le 31 décembre 2011.

Le programme de mise aux normes, mis en œuvre par la Communauté urbaine, se décompose en deux phases successives :

- phase n° 1 - mise en œuvre d'une solution d'aménagements transitoires - horizon fin 2011 : l'objectif est de créer d'ici fin 2011 un ensemble d'ouvrages pour le traitement des effluents par temps de pluie et de garantir ainsi la conformité réglementaire du système d'assainissement au regard de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines,

- phase n° 2 - mise en œuvre d'une solution d'aménagements définitifs à horizon 2014 à 2016 : cette phase prévoit à plus longue échéance la reconstruction intégrale de l'unité d'assainissement. Les équipements réalisés dans le cadre de la phase n° 1 seront toutefois pérennes et réutilisés en phase n° 2.

Pour l'heure, seule la phase n° 1 est engagée.

Les études de conception sont aujourd'hui terminées et le projet d'aménagement comprend la création d'ouvrages complémentaires (bassin de stockage et nouvelle filière de traitement primaire par décantation lamellaire) qui permettront d'améliorer le traitement par temps de pluie. L'ensemble des ouvrages sera mis en place dans un bâtiment couvert et désodorisé garantissant une intégration paysagère et des performances environnementales optimales.

Un démarrage des travaux est prévu pour juin 2011.

Le montant global de l'opération s'élève à 2 602 900 € HT en dépenses dont 2 300 000 € de travaux. Le montant total des subventions attendues s'élève à 641 200 €. Compte tenu des individualisations déjà décidées, soient 302 900 € HT en dépenses et 51 200 € en recettes, il est proposé une individualisation complémentaire de 2 300 000 € HT en dépenses et de 590 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite des opérations visant à la mise en conformité de la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'or.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération n° 1994, individualisée par délibérations n° 2009-0811 du 15 juin 2009 et n° 2010-1357 du 22 mars 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 2 300 000 € HT en dépenses et de 590 000 € en recettes, selon l'échéancier suivant :

- 2 000 000 € HT en dépenses et 440 000 € en recettes pour 2011,
- 300 000 € HT en dépenses et 150 000 € en recettes pour 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 602 900 € HT en dépenses et à 641 200 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.**